

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Du Comité Syndical  
Séance du mercredi 28 juin 2017**

**DCS26-2017**

**Membres en exercice : 132  
Présents : 19  
Pouvoirs : 1  
Votants: 20**

**Date de convocation :  
23/06/2017**

**Exercice budgétaire 2017 –  
Décision modificative n°1**

Le mercredi 28 juin 2017, à 12 h 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 23 juin 2017, en application de l'article L2121-17 du CGCT et de l'article 45 du règlement intérieur du Pôle métropolitain, dans sa composition « affaires d'intérêt commun » - Scot – Socle prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à Salle de commission n°2 des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole. La réunion du comité syndical du vendredi 23 juin 2017, à 12 heures 30, régulièrement convoquée le vendredi 16 juin 2017, n'a pu donner lieu à délibération, l'absence de quorum ayant été dûment constatée.

*Monsieur Franck JOUY est désigné secrétaire de séance.*

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Patrice COLBERT, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Dominique GOUTTE, M. Xavier HAY, M. Michel LAFONT, M. Joël SUZANNE, Mme Béatrice TURBATTE.

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Lionel LERCH.

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY.

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN.

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL.

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri LOUWARD, Mme Martine PIERSIELA, M. André POSTEL (*membre suppléant votant*).

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU (*pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE*)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAILL, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Hélène BURGAT, M. Nicolas JOYAU, Mme Josette TRAVERT.

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Michel DUMAINE.

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque Intercom : M. Yves DESHAYES.

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD, Mme Annie BIHEL.

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER.

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER, Mme Nicole GOUBERT, M. Serge LADAN.

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : Mme Catherine FLEURY.

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Patrice MARTIN.

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

## Exercice budgétaire 2017 – Décision modificative n°1

### Exposé :

Le comité syndical a voté le 31 mars 2017, le budget primitif pour l'exercice.

Il convient donc de délibérer pour modifier les crédits de l'exercice afin, sur propositions de la commission « administration générale » des 22 mai et 12 juin 2017 et sur proposition du bureau du 2 juin 2017, sur les bases suivantes :

- 1. Pour le PCAET, pas d'incidence en 2017, des crédits d'études existent au budget et les nouvelles cotisations ne seront appelées qu'en 2018 ;*
- 2. Le budget intègre prévisionnellement en dépenses et recettes les tranches optionnelles du marché ALISE/GEOMATIQUE pour le MOS du Pays de Falaise soit pour le lot 1 : 32 195 € H.T et pour le lot 2 : 4 200 € H.T ; S'agissant de la participation de la CC du Pays de Falaise, le remboursement du FCTVA attendu en 2018/2019 donnera lieu à reversement.<sup>1</sup>*
- 3. S'agissant du dossier INTERREG MMIAH, nous sommes dans l'obligation d'attendre les préconisations européennes pour inscrire les dépenses et recettes liées au dispositif. Toutefois le financement des dépenses de fonctionnement à 75 % constituera une recette nouvelle pour notre budget (DM n°2 – septembre/octobre 2017) ;*
- 4. S'agissant de l'EMD, il se confirme que nous pourrions bien imputer comme prévu la dépense en section d'investissement ;*
- 5. Nous intégrons bien entendu les recettes définitives attendues relatives au calcul des cotisations – le tableau des cotisations est annexé (Annexe A)<sup>2</sup>*
- 6. S'agissant des locaux du pôle, la commission administration générale du 12 juin 2017 préconise un report des éventuelles inscriptions nécessaires à la DM2.*

---

<sup>1</sup> Ce ne sont que des prévisions qui n'engagent, pas à ce stade, la Communauté de Communes du Pays de Falaise mais permettent d'engager si nécessaire la dépense et de signer le marché optionnel. Le tableau des cotisations en Annexe B n'intègre pas la cotisation spécifique de la communauté de communes du Pays de Falaise pour cette action.

S'agissant des frais d'études (D 2031), la prévision du BP 2017 est ajustée. Elle avait été prévue en HT au budget primitif.

<sup>2</sup> - pour les conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est forfaitairement fixée à :

- 10 000 € pour le Calvados,
- 6 000 € pour la Manche
- et 4 000 € pour l'Orne

La proposition d'adhésion de la Région Normandie l'est sur une base de forfait annuel de 20 000 euros.

	DM N°1	Compte	BP		DM1
<b>Fonctionnement</b>				D/R	<b>75 674,00</b>
<i>Contributions des EPCI</i>		R 74748	750 000,00	+	32 000,00
<i>Participation MOS CCP Falaise</i>		R 74748		+	43 674,00
<i>Dépenses imprévues</i>		D 022	25 000,00	+	8 954,00
<i>Virement prévisionnel à la section d'investissement</i>		D 023		+	66 720,00
<b>Investissement</b>				D/R	<b>66 720,00</b>
<i>Virement prévisionnel de la section de fonctionnement</i>		R 021		+	66 720,00
<i>Frais d'études</i>		D 2031	45 000,00	+	66 720,00

Les inscriptions budgétaires réglementaires proposées sont annexées à la présente délibération.

**Vote:**

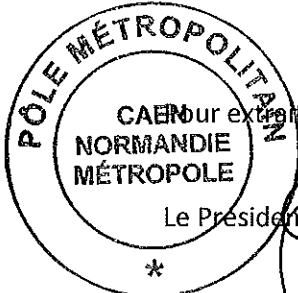
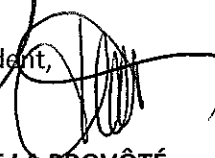
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-4, L1612-11, L5211-10, L5722-1, L5731 à L5731-3,

Après avoir entendu l'exposé précédent, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les modifications des inscriptions budgétaires de la décision modificative n°1 ci-annexées ;
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires proposées sont annexées à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la trésorerie Caen Municipale et au représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

  
 Pour extrait conforme  
 Le Président,  
 \*  
  
**Sonia DE LA PROVÔTÉ**



## Annexe A

Pôle Métropolitain Cœne Normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14		DM n°1 2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>75 674,00</b>	<b>75 674,00</b>
+	+	+
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
-	-	-
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>75 674,00</b>	<b>75 674,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 9088)</b>	<b>66 720,00</b>	<b>66 720,00</b>
+	+	+
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
-	-	-
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>66 720,00</b>	<b>66 720,00</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>142 394,00</b>	<b>142 394,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits sont affectés aux dépenses prévues au programme de dépenses pour les opérations budgétaires et le budget affectation des dépenses pour les opérations budgétaires et le budget affectation des dépenses pour les opérations budgétaires.  
 (2) Les restes à réaliser au budget de l'exercice précédent sont les dépenses engagées au cours de l'exercice précédent et non effectuées dans le budget de l'exercice en cours.  
 (3) Les restes à réaliser au budget de l'exercice précédent sont les dépenses engagées au cours de l'exercice précédent et non effectuées dans le budget de l'exercice en cours.  
 (4) Total de la section de fonctionnement = (1) + (2) - (3) = (4) Total de la section d'investissement = (1) + (2) - (3) = (4) Total du budget = (4) + (4) = (4)

## Annexe B

Rôle Métropolitain "Caen Normandie Métropole"

### Synthèse des cotisations 2017 par EPCI membre

Étiquettes de lignes	Nombre de Communes	Somme de Population DGF	Somme de Cotisation de base "SOCLE ET RESEAU" EN €	Somme de Cotisation "ACTIONS" en €	Somme de Cotisation "SCOT" en €	Somme de Total Cotisation en €
Bayeux Intercom	36	32 210	3 231,00	0,00	0,00	3 231,00
CA Mont-St Michel Normandie	97	97 229	7 301,45	0,00	0,00	7 301,45
CC Bistrey-Mont-Evêque	35	19 773	1 977,30	0,00	0,00	1 977,30
CC Cingal-Sauze Normandie	47	24 410	2 441,00	20 992,60	18 506,13	42 289,73
CC Caucur de Nacre	12	30 336	3 033,60	26 080,36	25 549,88	54 663,84
CC du Pays du Cotentin	30	26 542	2 554,20	0,00	0,00	2 554,20
CC du Pays de Falaise	58	29 408	2 940,80	25 290,88	0,00	28 231,68
CC du Pays de Honfleur-Benzeville	29	33 648	1 997,30	0,00	0,00	1 997,30
CC Germeville Terre et Mer	32	54 886	5 488,60	0,00	0,00	5 488,60
CC Normandie-Carbourg Pays d'Auge	33	47 824	3 035,60	5 713,84	2 989,80	11 739,24
CC Val des dunes	18	17 605	1 760,50	15 140,30	15 729,53	32 630,33
CC Vallées de l'Orne et de l'Ordon	23	24 401	2 440,10	20 984,96	21 960,90	45 385,96
Canton Mer et Bocage	64	58 117	4 523,30	0,00	0,00	4 523,30
CA Alençon	24	59 606	5 960,60	0,00	0,00	5 960,60
CA Caen La Mer	50	272 044	27 204,40	233 966,44	244 516,28	505 688,12
Deffronc Tranchestre Interco	15	17 812	1 343,25	0,00	0,00	1 343,25
Picots Agglomération	42	57 595	5 759,50	0,00	0,00	5 759,50
Intercom de la Vire au Merneau	18	52 669	4 090,70	8 563,02	0,00	12 653,72
Saint-Lé-Aggle	64	79 932	7 585,85	0,00	0,00	7 585,85
Villedieu Intercom	27	16 992	1 699,20	0,00	0,00	1 699,20
<b>Total général</b>	<b>764</b>	<b>1 052 339</b>	<b>96 387,25</b>	<b>356 732,30</b>	<b>329 602,50</b>	<b>782 722,05</b>

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le



ID : 014-251403184-20170628-DCS262017-AR